



Interprétation priorité à droite

Par Mikaie31

Je roule sur une double voie à sens unique en ville ou la voie de droite est une voie de bus. Au bout de la voie de bus la voie se transforme en double voie à sens unique.

En arrivant au bout de cette voie de bus je veux me rabattre à droite et signale mon intention avec mon clignotant.

Dans mon rétroviseur je vois un véhicule utilitaire blanc arrivant rapidement sur la voie de bus à ma droite. Comme j'ai besoin de m'orienter sur cette voie de droite, je m'y engage tout de même.

Le véhicule derrière moi signale son mécontentement en klaxonnant. Puis il me dépasse par la gauche, se met à ma hauteur en actionnant son gyrophare intérieur et une sirène.

Il s'avère que c'est un véhicule des forces de l'ordre banalisé. L'agent au volant me signale que je lui ai refusé la priorité, me dit qu'il a relevé la plaque de mon véhicule (c'est une ambulance privée) et qu'il va me verbaliser. Je lui présente des excuses et lui dit que je n'ai pas vu son avertisseur lumineux, il me répond qu'il n'était pas activé, que mon entreprise recevra la contravention et qu'elle me dénoncera. Il me dit de circuler, ce que je fais.

A-t'il le droit de me verbaliser pour non-respect de la priorité à droite comme il me l'annonce? Ne doit il pas me faire signer un document (papier ou électronique) pour cette verbalisation?

Merci de votre aide et votre réponse.

Par janus2

Bonjour,

Y a t-il une signalisation au bout de cette voie de bus ? Où des flèches de rabattement sur le sol ?

Par Mikaie31

C'est dommage que l'on ne puisse pas envoyer des images?

Non il n'y a pas de signalisation particulière hormis un panneau signalant la fin de la voie de bus, et deux flèches au sol pour matérialiser les voies à emprunter en fonction des futures directions à prendre. Flèche à droite sur la voie de droite , flèche tout droit sur la voie de gauche. Cette artère débouche sur un rond point.

Par lavigie

la ville , l'intersection de voirie et le sens de circulation , ce n'est pas un secret d'état .

Par Mikaie31

Et donc?? Je ne comprends pas le sens de votre commentaire, ni son intérêt d'autant qu'il n'y a aucune intersection justement? pouvez-vous m'éclairer?

Par lavigie

c'est simple, a défaut de prendre connaissance de l'avis de contravention qui pour l'instant n'est pas reçu , la matérialité de verbalisation dépend essentiellement du lieu de contravention qui si il est mentionné permet de se faire une idée sur google street .

Je comprends donc que vous avez pris la file la plus à droite comme le prescrit le code de la route .

Pour votre info cette contravention nécessite l'identification du conducteur et le titulaire du certificat d'immatriculation n'est aucunement coupable de ne pas le désigner .

Par Henriri

Mickaie, voici un outil possible pour fournir des fichiers images : <https://imgbb.com>

Par Mikaie31

Voici donc la photo Google streetview de la rue concernée :
<https://ibb.co/RpgcCHj2>

Par Henriri

Hello !

Merci pour la photo Mikaie. Vous titrez votre discussion "Interprétation d'une priorité à droite" mais où voyez-vous une priorité à droite ?

Par contre vous dites "Je veux me rabattre à droite et signale mon intention avec mon clignotant... Dans mon rétroviseur je vois un véhicule utilitaire blanc arrivant rapidement sur la voie de bus à ma droite. Comme j'ai besoin de m'orienter sur cette voie de droite, je m'y engage tout de même." alors voici mes remarques :

- Signaler son intention de changement de direction en actionnant un clignotant ne donne pas priorité sur d'autres véhicules.
- Changer de voie ne peut se faire qu'en laissant d'abord passer les éventuels véhicules qui sont déjà sur la voie qu'on veut atteindre.

Mikaie même si ce véhicule des forces de l'ordre banalisé qui n'était pas un bus circulait sans gyrophare et sirène vous n'aviez pas à lui couper la route.

A+

Par janus2

Le marquage au sol semble tout de même indiquer que la voie de bus n'est pas prioritaire.

Par Henriri

(suite)

Janus où voyez-vous une "non-priorité" ? Qu'est-ce que cette "non-priorité" ? Les "marquages au sol" au milieu des voies sont des "flèches directionnelles" pour que les conducteurs présélectionnent leur voie selon qu'ils veulent aller tout droit ou tourner à droite au feu tricolore.

Une voie de bus n'est pas là pour donner priorité aux bus qui y circulent, mais plutôt pour leur réserver la circulation sur cette voie. Au bout du marquage "voie de bus" visible sur la photo la rue devient une rue à "2 voies pour tous véhicules" (alors qu'avant elle comporte "1 voie de gauche pour tous véhicules" et "1 voie de droite réservée aux bus"). En arrivant au carrefour la voie de gauche va tout droit et celle de droite vire à droite (cf flèches directionnelles).

Un peu avant en circulant à gauche Mikaie respectait la voie de bus. Mais pour tourner à droite au carrefour suivant, il a d'abord voulu passer de la voie de gauche à celle de droite "pour tous véhicules" au bout du tronçon "réservé au bus".

Il signale alors son intention (clignotant), il regarde si un véhicule vient de la voie du bus et en voit justement, mais il change "tout de même" (dixit Mikaie) de voie en coupant la route à ce véhicule !

A+

Par janus2

Janus où voyez-vous une "non-priorité" ?

Pour sortir de la voie de bus, le véhicule franchit un marquage, ligne discontinue large.

Par Henriri

(suite)

Cela signifierait que les bus doivent céder le passage aux véhicules qui sur leur flanc gauche changent de voie de gauche à droite ?

A+

Par Mikaie31

Pensez-vous que cette verbalisation, si je la reçois un jour, puisse être considérée comme « verbalisation à la volée » ?
Puisqu'il ne m'a ni demandé mon identité, ni verbalisé sur place, ni fait signer quoi que ce soit ?
Vos avis s'il vous plaît

Par lavigie

Pas clair votre récit :
C'était donc un véhicule banalisé de police déguisé en ambulance privée ????

il n'y a aucune notion de priorité à droite puisque pas d'intersection .
C'est simplement un conflit de changement de file mal maîtrisé , d'autant qu'au niveau du giratoire à 150 mètres en aval les véhicules file de gauche ne se privent pas de forcer le passage resserré (pourquoi???) pour reprendre le boulevard en direction du capitole à droite .

Bien sur que si contravention ce sera au vol sans identification du conducteur , donc vicié sur la forme , et sur le fond sans fondement .

Par Mikaie31

Merci pour vos nombreuses réponses! C'est moi qui circule en ambulance.

Par Alamo

Bonjour,

Un véhicule de Police banalisé n'est pas autorisé à emprunter les voies de bus SAUF s'il est en intervention rapide.
Toutefois, dans le cadre d'une intervention rapide, il doit OBLIGATOIREMENT signaler celle-ci par l'allumage de ses dispositifs sonores et lumineux (Sirène et gyrophare), de jour comme de nuit y compris dans la voie de bus.
Malgré tout, il y a parfois une tolérance pour le non allumage de la sirène, uniquement la nuit et suivant le milieu urbain.
Dans tous les cas, le gyrophare doit être allumé.
Donc, à priori, il me semble que dans votre cas, le véhicule de police est en tord.

En outre, il n'est plus nécessaire de relever l'identité d'un conducteur pour verbaliser. Il suffit de relever le numéro de la plaque d'immatriculation et l'amende est envoyée au nom du propriétaire du véhicule, donc votre société dans votre cas.
Cordialement.